

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
**MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire d'ajournement du conseil municipal de Larouche, tenue le **vendredi 20 novembre 2020**, à 13h, tenue à huis-clos et à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Monsieur Pascal Thivierge est absent. Assiste aussi monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**Résolution 20-11-239**

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le point «Autres items» ouvert.

**DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA COMMISSION DES LOISIRS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le dépôt des prévisions budgétaires 2021 de la Commission des loisirs de Larouche.

**INSTALLATION DE DÉCORATIONS DE NOËL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**  
**Résolution 20-11-240**

Il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de louer de Mme Kathleen Payne des décorations de Noël à installer au Centre communautaire, au prix de 150\$.

**RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT AU JOURNAL LE QUOTIDIEN – 199,99\$**  
**Résolution 20-11-241**

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de renouveler l'abonnement au journal Le Quotidien pour l'année 2021, au montant de 199,99\$ plus les taxes et pourboire applicables.

**ACHAT DE CADEAUX DE NOËL**  
**Résolution 20-11-242**

Considérant qu'il n'y aura pas de souper de Noël pour les employés, bénévoles et élus oeuvrant dans les organismes municipaux, il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater madame Amélie Pageau afin d'acheter un cadeau pour chaque employé, bénévole et élu chez Promographe, au coût approximatif de 32,80\$ l'unité, plus les taxes applicables.

## **ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE**

### **Résolution 20-11-243**

**CONSIDÉRANT QUE**, la situation change régulièrement à cause de la COVID-19, le conseil municipal statuera sur l'ouverture ou non de la patinoire à sa réunion du 7 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, advenant le cas où l'ouverture des patinoires est permise pour l'hiver 2020-21, il sera nécessaire d'embaucher un préposé à la patinoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été publiée et que monsieur Ian Courval a été recommandé par le comité ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'engager monsieur Ian Courval, étudiant demeurant au 676A rue Gagné, à titre de préposé à la patinoire, selon les conditions édictées à la convention collective des employés, au salaire de 14,10\$ l'heure. L'horaire de travail de M. Courval variera jusqu'à un maximum de 35 heures par semaine. Le tout étant conditionnel à l'ouverture de la patinoire pour l'hiver 2020-21.

## **SENTIER PÉDESTRE – ACHAT DE SIGNALISATION**

### **Résolution 20-11-244**

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Tremblay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de commander des panneaux indicateurs pour les sentiers du lac de l'Aqueduc, de la Croix et de l'Hôtel de ville, chez Signis, au montant de 2 929,05\$ plus les taxes applicables, tel qu'il apparaît sur leur soumission datée du 4 mars 2020.

## **AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE – GROUPE TRIFIDE**

### **Résolution 20-11-245**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) la municipalité doit faire ausculter la chaussée ;

**ATTENDU QUE** la compagnie Trifide a fait une offre au montant de 6 536,51\$ plus les taxes applicables ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater Groupe Trifide afin d'ausculter la chaussée sur les rues suivantes : Des Fondateurs (section ancienne rue Simard), Gauthier, Richer, Gagné, Lévesque, Dorval, sur une longueur totale de 6,77 km, au montant de 6 536,51\$ plus les taxes applicables.

## **PARTICIPATION CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL – CHEVALIERS DE COLOMB DE LAROUCHE**

### **Résolution 20-11-246**

**CONSIDÉRANT QUE** les Chevaliers de Colomb de Larouche ne peuvent organiser la Guignolée cette année, dû à la situation engendrée par la COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation de nombreuses familles demande une aide accrue ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de verser la somme de 1 500\$ aux Chevaliers de Colomb de Larouche comme participation à la campagne des Paniers de Noël 2020.

#### **ACHAT DES TERRAINS DE LA SUCCESSION GÉRARD TREMBLAY** **Résolution 20-11-247**

**CONSIDÉRANT QUE** la succession de feu monsieur Gérard Tremblay est toujours propriétaire, par le biais de 140093 Canada inc., de 7 terrains sur les rues Lévesque et Gagné ;

**CONSIDÉRANT QUE** la succession a signifié à la municipalité son désir de se départir de ces terrains et que la municipalité a fait une offre d'achat de 7 000\$ ;

**DEVANT CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Fernand Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

**QUE** la municipalité achète les terrains suivants, propriété de 140093 Canada inc. : 4 688 984, 4 976 090, 4 999 291, 5 332 568, 5 332 566, 5 332 005 du cadastre du Québec ;

**QUE** les frais afférents soient au nom de la municipalité ;

**QUE** messieurs Réjean Bédard et Martin Gagné, respectivement maire et directeur général, soient autorisés à signer tout document se rapportant à la présente, pour et au nom de la municipalité de Larouche.

#### **IMPRESSION DE POCLETTE DE PROMOTION** **Résolution 20-11-248**

Sur proposition de monsieur Guy Lavoie, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de commander 1 000 pochettes de promotion chez Les imprimeurs associés, au montant de 1 392\$ plus les frais de montage (65\$ l'heure) et les taxes applicables.

#### **MANDAT POUR APPROPRIATION DE TERRAINS** **Résolution 20-11-249**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Larouche a adopté le 2 mars 2020, la résolution 20-03-056 afin de se porter acquéreur des terrains de monsieur Marc Fortin ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite à cette résolution, la municipalité ne peut procéder sans d'abord faire lever les garanties détenues par différentes institutions listées ci-dessous ;

**DEVANT CES MOTIFS**, sur proposition de monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de confier à Me Nathalie Dubé, notaire, ou à l'un des notaires de son étude le mandat d'entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires visant à négocier, obtenir et publier les mainlevées nécessaires pour les terrains appartenant à M. Marc Fortin et listés ci-dessous selon les informations disponibles en date des présentes ;

**D'AUTORISER** par les présentes, messieurs Réjean Bédard, maire et Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document se rapportant aux présentes.

# de lot	# matricule	Créancier	Montant publié
4 690 270	2762-74-6902	Revenu Canada	33 900,19\$
		Revenu Québec	298 045,77\$
4 691 184	2762-71-8600	Revenu Canada	33 900,19\$
		Revenu Québec	298 045,77\$
4 691 190	2762-71-5172	Revenu Canada	33 900,19\$
		Revenu Québec	298 045,77\$
4 691 191	2762-73-4965	Revenu Canada	33 900,19\$
		Revenu Québec	298 045,77\$
4 691 192	2762-84-6672	Revenu Canada	33 900,19\$
		Revenu Québec	298 045,77\$
4 691 193	2762-71-8600	Revenu Canada	33 900,19\$
		Revenu Québec	298 045,77\$
4 691 194	2762-72-6406	Revenu Canada	33 900,19\$
		Revenu Québec	298 045,77\$
4 691 195	2762-72-6386	Revenu Canada	33 900,19\$
		Revenu Québec	298 045,77\$
4 691 196	2762-82-4447	Banque Royale	94 720,76\$
		Caisse 5 Cantons	11 104,23\$
		Revenu Québec	294 800,00\$
		Caisse 5 Cantons	175 000,00\$
4 691 197	2762-83-8809	Banque Royale	94 720,76\$
		Caisse 5 Cantons	11 104,23\$
		Revenu Québec	294 800,00\$
		Caisse 5 Cantons	175 000,00\$
4 691 198	2762-84-6672	Revenu Canada	33 900,19\$
		Revenu Québec	298 045,77\$
4 691 211	2862-03-6021	Banque Royale	94 720,76\$
		Caisse 5 Cantons	11 104,23\$
		Revenu Québec	294 800,00\$
		Caisse 5 Cantons	175 000,00\$
5 356 074	2862-39-6370	Banque Royale	94 720,76\$
		Revenu Québec	294 800,00\$

## **ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS POUR 2021**

### **Résolution 20-11-250**

**ATTENDU QUE**, selon l'article 148 du Code municipal, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QUE** ledit article prévoit au moins une réunion par mois;

**DEVANT CES MOTIFS**, sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les séances régulières du conseil pour l'année 2021 se tiendront à 19h30 les jours de calendrier suivants:

JANVIER <b>Lundi 11</b>	FÉVRIER <b>Lundi 1<sup>er</sup></b>	MARS <b>Lundi 1<sup>er</sup> - Lundi 15</b>	AVRIL <b>Lundi 12</b>
MAI <b>Lundi 3</b>	JUIN <b>Lundi 7</b>	JUILLET <b>Lundi 5</b>	AOÛT <b>Lundi 2</b>
SEPTEMBRE <b>Lundi 13</b>	OCTOBRE <b>Lundi 4</b>	NOVEMBRE <b>Lundi 1<sup>er</sup></b>	DÉCEMBRE <b>Lundi 6</b>

## **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES 2021**

### **Résolution 20-11-251**

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, au paiement des dépenses courantes incompressibles de l'année 2021, jusqu'à concurrence des montants prévus au budget 2021, telles qu'apparaissant sur la liste ci-bas:

- Rémunération des élus;
- Rémunération du personnel selon ententes de travail;
- Remises par l'employeur des retenus à la source;
- Factures de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Factures d'électricité;
- Factures de téléphone et internet;
- Factures de systèmes de protection;
- Intérêts sur emprunts temporaires;
- Salaire des pompiers volontaires;
- Factures de l'aviseur légal;
- Factures du Canadien National;
- Factures du 9-1-1;
- Factures d'essence;
- Factures d'huile à chauffage;
- Factures d'analyse d'eau potable et eau usée;
- Frais de poste;
- Factures de déneigement (chemins et stationnements);
- Factures du ministère des Ressources naturelles;
- Factures de transport et destruction des matières résiduelles;
- Factures de Ville de Saguenay (service de Sécurité publique);
- Subventions à verser aux organismes selon le budget annuel;
- Versement des subventions aux secteurs en milieu de villégiature;
- Assurances;
- Termes, obligations et intérêt sur obligations;
- Factures de la CNESST et de la mutuelle de prévention des accidents;
- Cartes de crédit au nom de la municipalité.

## **RÉSOLUTION D'APPUI AUX DÉMARCHES D'OPTIMISATION DES SERVICES DES RELAIS MOTONEIGE POUR LA SAISON 2020-2021**

### **Résolution 20-11-252**

**CONSIDÉRANT** les démarches entreprises par les propriétaires de relais de motoneige;

**CONSIDÉRANT** la volonté des propriétaires de relais de motoneige à dialoguer avec les instances concernées dans le but de faciliter la mise en place de plans sanitaire ou de solution équitable;

**CONSIDÉRANT** les retombées économiques considérables générés par les relais et l'industrie de la motoneige pour les municipalités et la région;

**CONSIDÉRANT** l'actuelle suggestion de la ministre du Tourisme, Caroline Proulx, d'ouvrir les relais sans la possibilité d'ouvrir les cuisines;

**CONSIDÉRANT** que les programmes de soutien financier en place ne peuvent permettre aux relais de maintenir leur établissement ouvert, tel que suggéré par la ministre, tout en assurant le maintien des normes sanitaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'appuyer le regroupement des propriétaires de relais de motoneige dans leurs démarches visant à assurer une saison 2020-2021 viable et sécuritaire pour les motoneigistes du Québec.

**PAIEMENT DE DÉCOMPTE PROGRESSIF – TRUCHON EXCAVATION – 276 760,64\$**  
**Résolution 20-11-253**

Sur recommandation de paiement de monsieur Vincent St-Pierre, ingénieur chez Norda Stelo (réf. 119102.001), il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de payer le décompte progressif numéro 1 de Excavation Truchon, dans le cadre des travaux de renforcement de la route des Fondateurs, au montant de 276 760,64\$.

**PAIEMENT DE DÉCOMPTE PROGRESSIF – INTER-CITÉ – 161 490,61\$**  
**Résolution 20-11-254**

Sur recommandation de paiement de monsieur Vincent St-Pierre, ingénieur chez Norda Stelo (réf. 119102.001), il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Guy Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de payer le décompte progressif numéro 1 d'Inter-Cité, dans le cadre des travaux de renforcement de la route des Fondateurs, au montant de 161 490,61\$.

**FIN DE LA RÉUNION**

À 14h33, madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard  
Maire

Martin Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier